

**CYCLING
CYCLISME
CANADA**



**CYCLING CANADA COACH PANELS
COMITÉS D'ENTRAÎNEURS DE CYCLISME CANADA**

Current on Aug. 10, 2026 – courant le 10 août 2026

Discipline	National Coaches – Entraîneurs nationaux
BMX (Freestyle)	Franck Durivaux Adam Muys Dave Thomas
BMX (Race)	Franck Durivaux Adam Muys Catharine Pendrel
Cyclo-Cross	Phil Abbott Catharine Pendrel Michael Van Den Ham
Mountain Bike – Vélo de montagne (DHI)	Chad Hendren Adam Muys Catharine Pendrel
Mountain Bike – Vélo de montagne (XCO)	Phil Abbott Catharine Pendrel Michael Van Den Ham
Para-Cycling – Paracyclisme	Phil Abbott Nigel Ellsay Michael van den Ham
Road – Route	Phil Abbott Nigel Ellsay Michael van den Ham
Track – Piste (Endurance)	Phil Abbott Franck Durivaux Nigel Ellsay
Track – Piste (Sprint)	Franck Durivaux Nigel Ellsay Adam Muys

Role of the Coach Panels

- The Coach Panels' role is to make selection recommendations based on the published criteria.
- In particular, the Coach Panels are empowered make discretionary selection recommendations based on Other Factors found in Section B, Clause 3 of the General Selection Policy.
- Prior to the published selection date, the relevant Coach Panel will discuss the selection either in person, via conference call or by email. Notes will be recorded of the discussions.
- The Coach Panel will then submit the final selection recommendations with reasons and discussion notes to the Chief of High Performance Sport (CHPS) or designate and the and Director of High Performance Services (DHPS) or designate for review and approval. In the event of any appeal, those notes will be shared with all parties to the appeal.

Rôle des comités d'entraîneurs

- Le rôle des comités d'entraîneurs est de faire des recommandations de sélection basées sur les critères publiés.
- En particulier, les comités d'entraîneurs sont habilités à faire des recommandations de sélection discrétionnaires basées sur d'autres facteurs trouvés dans la section B, clause 3 des critères de sélection.
- Avant la date de sélection publiée, le comité d'entraîneurs concerné discutera de la sélection soit en personne, par conférence téléphonique ou par courrier électronique. Des notes seront enregistrées sur les discussions.
- Le comité d'entraîneurs soumettra ensuite ses recommandations de sélection finales, avec raisonnement et les notes de discussion, au Chef du sport haute performance (CSHP) et au Directeur des services haute performance (DSHP) pour examen et approbation. En cas d'appel, ces notes seront partagées avec toutes les parties à l'appel.

Panel composition

- The Coach Panels are composed of three members on the principle that they include at least one expert coach from that discipline, and at least one coach who is not currently active in that discipline.
- The Coach Panels are subject to change at any time; any National Coach may be appointed to fill the place of a National Coach who is not available.

Composition des comités

- Les comités d'entraîneurs sont composés de trois membres sur le principe qu'il y a au moins un entraîneur expert de cette discipline et au moins un entraîneur qui n'est pas actuellement actif dans cette discipline.
- Les comités d'entraîneurs sont sujets à changement à tout moment; tout entraîneur national peut être nommé pour remplacer un entraîneur national qui n'est pas disponible.

Conflicts of interest and recusal:

- Per Section B, Clause 8 of the General Selection Criteria, all Coach Panel members must declare any potential real or perceived conflicts of interest as defined in the Conflict of Interest guidelines on the SDRCC website prior to participating in a selection decision.
- This declaration will be reflected in the meeting notes related to the selection decision, and, depending on the conflict of interest, that person may recuse themselves partly or fully from the decision.
- If more than one Coach Panel member has recused themselves from a selection decision, the CHPS will appoint another National Coach to sit on that panel to ensure there are at least two coaches on the panel.
- For more information, please see Cycling Canada's General Selection Policy and Conflict of Interest Policy.

Conflits d'intérêts et récusation :

- Conformément à la section B, clause 8 des critères généraux de sélection, tous les membres du Comité des entraîneurs doivent déclarer tout conflit d'intérêts potentiel, réel ou perçu, tel que défini dans les lignes directrices sur les conflits d'intérêts sur le site Web du CRDSC, avant de participer à une décision de sélection.

- Cette déclaration figurera dans les notes de réunion relatives à la décision de sélection et, en fonction du conflit d'intérêts, cette personne pourra se récuser partiellement ou totalement de la décision.
- Si plus d'un membre du comité d'entraîneurs s'est récusé d'une décision de sélection, le CSHP nommera un autre entraîneur national pour siéger sur ce comité afin de s'assurer qu'il y ait au moins deux entraîneurs sur le comité.
- Pour plus d'information, veuillez consulter la politique générale de sélection et la politique sur les conflits d'intérêts de Cyclisme Canada.